



CANADIAN PRIVATE COPYING COLLECTIVE  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PERCEPTION DE LA COPIE PRIVÉE  
150, avenue Eglinton Est, bureau 403  
Toronto (Ontario) M4P 1E8  
Tél. : 416 486-6832  
Sans frais : 1 800 892-7235  
Télec. : 416 486-3064  
www.scpcp.ca

Pour diffusion immédiate

le 20 mars 2009

### Des artistes plaident pour la mise à jour de la législation sur la copie privée

(Toronto) – Dans une lettre conjointe envoyée à tous les députés et sénateurs, trois créateurs canadiens de musique de premier plan demandent au Parlement d’offrir aux artistes du pays une loi sur le droit d’auteur qui tienne compte des nouvelles réalités de la copie privée à l’ère du numérique.

Amy Sky, Marie Denise Pelletier et Marc Jordan ont exprimé leurs préoccupations à l’égard des droits des titulaires de droits d’auteur, qui s’érodent rapidement en l’absence de dispositions législatives représentatives des réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. La Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP) applaudit ces artistes et la détermination dont ils font preuve pour s’assurer que la voix des créateurs de musique soit entendue.

Parmi les principaux points soulevés dans leur lettre, mentionnons :

- la nécessité de moderniser la *Loi sur le droit d’auteur* afin de protéger la capacité des artistes à gagner leur vie;
- l’importance de la copie privée comme source de revenus permettant aux titulaires de droit de continuer à créer de la musique;
- l’urgence de modifier la législation en matière de copie privée pour tenir compte des technologies que les Canadiens et les Canadiennes utilisent actuellement pour copier de la musique (comme les iPod et autres lecteurs mp3) et ce, afin d’assurer que les titulaires de droit continuent à être rémunérés pour cette utilisation de leur travail.

Le gouvernement fédéral a indiqué qu’il prévoyait réviser la *Loi sur le droit d’auteur* pendant la session parlementaire en cours.

« Il est important que les députés entendent ceux-là mêmes qui sont directement concernés par leurs décisions, a déclaré Annie Morin, présidente du conseil d’administration de la SCPCP. Les députés sont tenus de veiller à ce que nos lois en matière de droit d’auteur reflètent les valeurs des Canadiens en offrant une protection juste et équitable des droits des artistes, tout en étant également justes pour les utilisateurs. La récente proposition législative, qui est morte au feuilletton à la fin de la dernière session parlementaire, doit être modifiée pour atteindre un équilibre adéquat. »

La SCPCP est un organisme à but non lucratif chargé de percevoir et de répartir les redevances pour la copie privée. Établie en 1999, la SCPCP est une société de gestion collective qui représente les auteurs, les compositeurs, les éditeurs de musique, les artistes-interprètes et les maisons de disques.

-30-

Renseignements :

Alison Thompson  
SCPCP  
Tél. : 416 486-6832, poste 221  
Courriel : athompson@scpcp.ca